



## Fonds d'obligations Vision RBC

### Commentaire au 31 décembre 2022

Les obligations d'État canadiennes ont produit leurs pires rendements depuis 1980, les banques centrales d'Amérique du Nord et d'Europe ayant haussé sensiblement les taux d'intérêt à court terme pour combattre l'inflation, qui a atteint son plus haut niveau en quatre décennies. Afin de juguler une inflation restant élevée, la Banque du Canada a procédé en 2022 à sept hausses du taux du financement à un jour pour un total de 4,0 points de pourcentage, le portant à 4,25 %. Parallèlement, le risque accru de récession a eu une incidence négative sur le rendement des obligations autres que d'État par rapport aux titres d'émetteurs souverains.

Comme le fonds était structuré de façon à être moins sensible aux taux que l'ensemble du marché obligataire, le portefeuille a moins souffert de la dépréciation des obligations découlant de la forte hausse des taux d'intérêt. De plus, la préférence soutenue du gestionnaire de portefeuille pour les obligations émises par des sociétés de grande qualité, dont les bénéficiaires sont stables et dont les bilans sont sains, a fortement contribué au rendement du fonds, car ces titres ont surpassé les obligations de sociétés plus risquées.

Compte tenu du ralentissement économique, le gestionnaire de portefeuille demeure prudent, car le risque de récession est encore élevé. Il continue ainsi de privilégier les titres de qualité supérieure et relativement plus liquides qui permettent au fonds de résister aux épisodes de faiblesse du marché, et il se tient prêt à profiter des occasions intéressantes qui se présenteront.

La forte hausse des taux survenue cette année a entraîné des baisses pour le fonds, mais gardons à l'esprit que le rendement en revenu du fonds est nettement plus élevé qu'il y a un an. D'après la recherche du gestionnaire de portefeuille, toutes choses étant égales par ailleurs, les périodes de forte augmentation des taux sont généralement suivies d'une période de rendements attrayants.

En 2022, un émetteur a été jugé non admissible par Sustainalytics et a ensuite été retiré du portefeuille pour avoir omis de respecter les critères d'exclusion ESG du fonds. Le fonds s'est donc départi de Nova Scotia Power, Inc., car cet émetteur affichait un piètre bilan ESG par rapport à ses pairs en fonction des critères de notation relative du fonds. Plus précisément, le niveau global de risque ESG non géré de l'émetteur, déterminé par la cote de risque ESG de Sustainalytics, a été jugé « élevé » et classé dans le quartile inférieur par rapport à ses pairs, selon la définition de Sustainalytics. Cette situation est due aux lacunes de l'information divulguée par la société à propos des critères ESG, que Sustainalytics a jugée insuffisante par rapport à celle divulguée par les pairs de l'émetteur au moment de son retrait. D'après d'autres recherches menées par Sustainalytics plus tard dans l'année, le niveau global de risque ESG non géré de l'émetteur n'était plus dans le quartile inférieur par rapport à ses pairs du secteur. Le fonds a réinvesti dans l'émetteur quand celui-ci est redevenu admissible en fonction des critères d'exclusion ESG du fonds. Aucune autre décision de placement importante n'a été prise en fonction des critères d'exclusion ESG en 2022. Selon Sustainalytics et RBC GMA, tous les autres avoirs du fonds étaient admissibles au moment de l'examen.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement à la date indiquée. L'analyse des titres qui y figure ne constitue aucunement une recommandation d'achat ou de vente d'un titre particulier et peut être modifiée. Ce document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Les taux d'intérêt, les conditions des marchés, la réglementation fiscale et d'autres facteurs de placement changent rapidement, ce qui peut avoir une incidence importante sur l'analyse qui se trouve dans ce document. Nous vous invitons à consulter votre conseiller avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements qui y figurent. Les opinions présentées ici correspondent à notre jugement aux dates indiquées et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées en toute bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables, mais RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Veillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre fonds public d'assurance-dépôts. La valeur des parts des fonds communs de placement fluctue souvent. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative unitaire fixe ou que le plein montant de vos placements dans ces fonds vous sera retourné. Les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, les fonds alternatifs RBC et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) et distribués par des courtiers autorisés au Canada.

Ce document peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Ces énoncés comportant des incertitudes et des risques inhérents, il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Toutes les opinions exprimées dans les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale.